

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation : 03 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

| Délibérations | CONSEILLERS | | | |
|-------------------------------------------------|-------------|----------|---------|---------|
| | Présents | Pouvoirs | Absents | Votants |
| Pour la délibération n°24-132 à 24-139 incluse | 27 | 03 | 06 | 30 |
| Pour la délibération n°24- 140 à 24-150 incluse | 26 | 04 | 07 | 30 |

Secrétaire : Mme DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ (représentée à partir de la délibération n°24-140), M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVERÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mm MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM., RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, MM. BALSAN, THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (à partir de la délibération n°24-140)
- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENTS : MM. SAVY, Mmes SEGHIR, LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-139 Garantie d'emprunts MonLogement27 pour l'acquisition de 26 logements collectifs

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

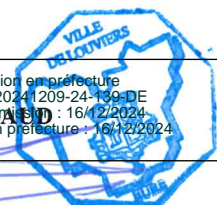
16 DEC. 2024

16 DEC. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241209-24-139-DE
Date de réception en préfecture : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024





Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241209-24-139-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

N°24-139

GARANTIE D'EMPRUNTS DE MONLOGEMENT27 POUR L'ACQUISITION DE 26 LOGEMENTS COLLECTIFS

RAPPORT

Mme Caroline ROUZÉE indique que dans le cadre de l'opération d'acquisition en VEFA 26 logement collectifs, sis « domaine de la Forêt », MonLogement27 souhaite souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant de 3 641 124 €.

Le prix de vente a évolué suite à la reprise du projet par le promoteur SCCV Louviers-Continental foncier en lieu et place du groupe Mongo Immobilier

Ces logements bénéficieront notamment du label de qualité et de performance énergétique RE 2020 avec objectif RE2025 en raison de l'évolution du programme vers une meilleure isolation des façades par de la ouate cellulose, et le remplacement des chaudières gaz par des convecteurs et des ballons thermodynamiques performants.

S'agissant de la garantie d'emprunt pour ces logements l'Agglomération Seine-Eure, et le Département de l'Eure ont été sollicités aux hauteurs suivantes :

| | Agglo Seine-Eure | CD27 |
|------|------------------|------|
| PLUS | 70 % | 20 % |
| PLAI | 80 % | 0 % |
| PLS | 70 % | 20 % |

Pour permettre la finalisation du dossier, MonLogement27 souhaite obtenir de la Ville de Louviers, la garantie du solde à savoir :

| | Ville de Louviers | |
|------|-------------------|-------------|
| | En pourcentage | En valeurs |
| PLUS | 10 % | 95 335 € |
| PLAI | 20 % | 126 889 € |
| PLS | 10 % | 189 562 € . |

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu les articles L.252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil relatif aux effets du cautionnement entre le créancier et la caution ;

Considérant la nécessité de développer une offre de logements locatifs sur le territoire communal au profit des Lovériens

ACCORDE sa garantie d'emprunts à Monlogement27, dans le cadre de ce programme d'acquisition en VEFA de 26 logement collectifs, sis *domaine de la Forêt*, rue de la Vacherie à Louviers, pour les prêts qu'il devra contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 20 % pour le financement des logements PLAI et 10 % pour les PLS et PLUS,

AUTORISE, en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat accordant la garantie de la Ville de Louviers à l'organisme emprunteur en application de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD